



L'ARBRE DE LA CONNAISSANCE

De quoi s'agit-il ?

Pour qu'il réussisse dans tout ce qu'il entreprend, dans l'intérêt de ses membres, un syndicat se doit d'avoir en place un système de communications, partie intégrante de sa structure, lui permettant de diffuser ce qui fait partie de son expérience et de ses connaissances, tout le long de sa 'chaîne de commandement'. C'est ainsi que l'on tire profit des connaissances des uns des autres. L'Arbre de la connaissance illustre parfaitement le fonctionnement d'un tel système au SSG.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le point de départ est celui d'un membre qui s'inquiète de quelque chose et qui a besoin de conseils. Ce membre s'adresse alors à un(e) délégué(e)s syndical(e) de sa section locale. Si cette personne n'est pas en mesure de répondre à sa question, elle se tourne alors vers son/sa délégué(e) syndical(e) en chef pour obtenir ses conseils, celui-ci ou celle-ci pouvant faire appel au/à la président(e) de la section locale, au besoin.

Plus souvent qu'autrement, la réponse à la question viendra du groupe lui-même, le membre recevant un avis éclairé. Parallèlement, chaque personne faisant partie de la chaîne aura appris quelque chose dans le cadre de cet échange. Si la même question était de nouveau posée à ce/cette même délégué(e) syndical(e) à l'avenir, la réponse serait donnée au membre et ce, sans perte de temps.

Il arrive que la question soit quelque peu insolite, en quel cas le/la président(e) de la section locale se tournera alors vers le/la vice-président(e) de la région pour obtenir son aide, lequel/laquelle aura peut-être la réponse et les bons conseils tirés de cas précédents. Si tel n'était pas le cas, il/elle pourrait alors contacter le/la représentant(e) principal(e) du syndicat au bureau national.

Là encore, la réponse pourrait venir de cet endroit du fait que le/la représentant(e) principal(e) du syndicat travaille sur des dossiers venant de toutes les sections locales, et aura peut-être déjà vu ce problème ailleurs. Les conseils avisés traversent tous les maillons de la chaîne pour se rendre jusqu'au membre. Chaque personne le long de cette chaîne prendra ainsi connaissance de la réponse à la question, et saura y faire référence si elle était de nouveau posée à l'avenir.

Supposons que le/la représentant(e) principal(e) du syndicat ne puisse répondre à la question, alors dans cette situation il/elle peut contacter les Services de représentation et du contentieux de l'AFPC pour obtenir ses conseils.

Une fois ces conseils reçus, ils seront communiqués au/à la vice-président(e) régional(e) et transmis le long de la chaîne jusqu'au membre.

L'ARBRE DE LA CONNAISSANCE

Si un(e) autre vice-président(e) régional(e) pose la même question au/à représentant(e) principal(e) du syndicat, il ne sera alors pas nécessaire de s'adresser à l'AFPC et de lui faire perdre son temps par la même occasion. Le cas précédent a apporté la réponse, cette connaissance étant transmise tout le long de la chaîne par un service différent des sections locales du SSG.

Vous remarquerez, d'après cette illustration, qu'un(e) vice-président(e) de région du SSG est responsable de plus d'une section locale. De la sorte, si une autre section locale avait la même question, il ne faudrait pas aller plus loin que le/la vice-président(e) régional(e) pour en trouver la réponse. En somme, une section locale en a aidé une autre.

Si une personne faisant partie de cette chaîne venait à partir, l'expérience et les connaissances ainsi acquises dans le cadre de ce cas ne seraient pas perdues pour les membres. En effet, cinq ou six autres personnes ont appris quelque chose le long de ce processus, et restent en place pour apporter leur aide future.

